



HAL
open science

Épigraphie et territoire autour de Narbonne et de Béziers : à propos d'une inscription d'Aigues-Vives (Hérault)

Michel Christol, Noël Oulès

► **To cite this version:**

Michel Christol, Noël Oulès. Épigraphie et territoire autour de Narbonne et de Béziers : à propos d'une inscription d'Aigues-Vives (Hérault). *Gallia - Archéologie de la France antique*, 1995, 52, pp.333-341. 10.3406/galia.1995.3156 . hal-01900737

HAL Id: hal-01900737

<https://hal.science/hal-01900737v1>

Submitted on 16 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

ÉPIGRAPHIE ET TERRITOIRE AUTOUR DE NARBONNE ET DE BÉZIERS

À propos d'une inscription d'Aigues-Vives (Hérault)

Michel Christol* avec la collaboration de Noël Oulès

Mots clés. Narbonne, Béziers, territoire, épitaphes.

Key words. Narbonne, Béziers, territory, funerary formulas.

Résumé. Une nouvelle inscription latine, provenant d'Aigues-Vives (Hérault), dans le territoire de la colonie de Narbonne, permet d'examiner un aspect original du formulaire des épitaphes, qui se rattache à l'épigraphie italienne, et de poser quelques jalons pour une étude des rapports entre épigraphie et territoire dans les cités de Narbonne et de Béziers.

Abstract. In the light of the recent find of a latin inscription from Aigues-Vives (Hérault) which is situated in the territory of the *Narbonensis colonia*, it is possible to look into an original aspect of funerary formulas connected to Italian epigraphy and to set landmarks in the study of the relationship of epigraphy with territory in the cities of Narbonne and Béziers.

Un phénomène de répartition ressort avec netteté d'une carte rassemblant la documentation épigraphique mise au jour entre le Rhône et les Pyrénées. Quel que soit le caractère rapide ou superficiel de cette mesure, on doit constater que la partie orientale de cette région, qui correspond à la cité de Nîmes¹, telle qu'elle fut organisée par Auguste quelques décennies après la fondation de la colonie, a livré des témoignages qui, reportés sur une carte, donnent l'image d'un semis, assez bien réparti dans tout l'espace concerné. La composition du tome XII du *CIL* reflète cette caractéristique de la documentation. O. Hirschfeld a encadré la section de l'ouvrage correspon-

dant à la ville de Nîmes et à ses environs immédiats (XLIX) de plusieurs autres sections, bien fournies, qui couvrent les diverses parties du territoire : *Volcarum Arecomicorum ager ad Rhodani ripam situs* (XLIV), *Volcarum Arecomicorum ager septentrionalis* (XIV), *inter Ucetiam et Nemausum* (XLVIII), *inter Nemausum et ostia Rhodani* (L), *inter Nemausum et Sextantionem* (LII). Quatre villes ou bourgs modernes, que l'on qualifierait présentement d'« agglomérations secondaires », ont même reçu un traitement spécifique, car leur collection épigraphique était suffisamment consistante pour être traitée à part : *Ugernum* (XLV), *Ucetia* (XLVII), Saint-Gilles (LI), *Sextantio* (LIII)². Une attention plus poussée à la localisation des trouvailles

* Michel Christol, université de Paris I, Panthéon-Sorbonne.

1. M. CHRISTOL et Chr. GOUDINEAU, Nîmes et les Volques Arécomiques au I^{er} siècle avant J.-C., *Gallia*, 45, 1987-1988, p. 90-93, 96-99. Sur le territoire de la cité à l'époque du Haut-Empire, on se référera à J.-L. Fiches (in : *Histoire de Nîmes*, Aix-en-Provence, 1982, p. 81-89, avec carte p. 80).

2. On peut prendre la mesure de l'intérêt de la collection épigraphique d'*Ugernum* dans le recueil collectif *Vgernum. Beaucaire et le Beaucairois à l'époque romaine*, 2 vol., Caveirac, 1987 (ARALO, 15 16).

montre que des concentrations plus modestes, mais évidentes, existaient, fournissant chaque fois, sur tel ou tel site, un petit nombre de documents : une illustration du phénomène apparaît dans la Vaunage, à quelques kilomètres à l'ouest de Nîmes. Mais les découvertes plus récentes de Lattes montrent à leur façon que des groupements denses d'inscriptions, correspondant à des agglomérations importantes du territoire de la cité de Nîmes, peuvent encore apparaître³.

En revanche l'épigraphie de la cité de Béziers et celle de Narbonne n'offrent pas les mêmes caractéristiques de dispersion ou de répartition. La collection épigraphique de la première de ces cités, une colonie de vétérans, noie dans une notice unique (LIV), et au demeurant fort maigre (Hirschfeld avait en tout recueilli cent un documents, en comptant une épitaphe grecque), les inscriptions provenant de la ville et celles qui avaient été mises au jour dans une campagne que cet auteur étendait jusqu'au piémont méridional du Massif central⁴. Pour Narbonne et la région occidentale de la province, ce savant a procédé un peu différemment : l'épigraphie de la ville de Narbonne, importante quantitativement, est regroupée en une longue section (LV), tandis que deux chapitres fort maigres concernent le territoire jusqu'aux Pyrénées d'une part (LVI; huit inscriptions) et le territoire jusqu'à Toulouse d'autre part (LVII; douze inscriptions).

Même si la possibilité existe que dans le territoire attribué à Nîmes apparaisse un jour ou l'autre un *oppidum latinum* dont la localisation est présentement ignorée, il est évident que la répartition de Hirschfeld englobe dans la région de Béziers les petits *oppida latina* de la vallée de l'Hérault : Agde, l'ancienne dépendance de Marseille, *Cessero*, les *Piscenae*, accessoirement les *Lutevani*⁵. Elle englobe aussi, à la suite de Narbonne, la colonie latine de *Ruscino*, dont la richesse épigraphique n'avait pas encore été révélée⁶, ainsi que la colonie latine de Carcassonne, dont l'existence incontestable ne s'accompagnait pas d'une présence sensible de l'épigraphie latine⁷.

3. E. DEMOUGEOT, Stèles d'une nécropole de Lattes (Hérault), *RAN*, 5, 1972, p. 49-116.

4. Voir *infra* n. 14.

5. PLINIE, *NH*, 3, 37; sur ce texte, fondé sur la *formula* provinciale, M. CHRISTOL, Plin l'Ancien et la *formula* de la province de Narbonnaise, in : *La mémoire perdue. À la recherche des archives oubliées, publiées et privées, de la Rome ancienne*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, p. 45-63.

6. M. GAYRAUD, Les inscriptions de Ruscino, in : G. Barrauol (éd.), *Ruscino, Château-Roussillon, Perpignan (Pyrénées-Orientales)*, I. État des travaux et recherches en 1975, Paris, 1980, p. 67-98 (7^e suppl. à la *RAN*).

7. La colonie latine de *Carcaso*, mentionnée parmi les *oppida* de droit latin de Plin (n. 5 *supra*), est connue par *CIL* XII, 5371. Sur son histo-

Ces discordances ont été récemment remises en évidence par P.-A. Février dans une étude, depuis souvent citée, sur les relations entre les notables et le territoire rural de leurs cités d'appartenance. C'est ainsi qu'en combinant les documents archéologiques et les témoignages épigraphiques, il pouvait montrer que pour cette catégorie sociale dominante le choix de la sépulture campagnarde, sur le domaine ancestral ou en un lieu emblématique des propriétés, était un trait de mentalité durablement attesté, quoique non exclusif, tout au long de l'époque impériale. Mais dans son enquête il devait constater que la position des régions de Béziers et Narbonne demeurait singulière si l'on se référait à l'inventaire des inscriptions⁸ : « On aura remarqué que les séries ainsi regroupées sont toujours relatives au Sud-Est de la Gaule et ne s'éloignent guère vers l'Ouest de la vallée du Rhône : curieusement les cités de Béziers et Narbonne sont absentes ».

Ce jugement apparaît trop abrupt car il ne tient pas compte des conditions de la constitution du tome XII du *CIL*, qui a fixé pour longtemps le classement de la documentation. Nous avons évoqué plus haut cette question, et nous y reviendrons plus loin de façon précise. Aussi, une fois que ce constat de méthode est effectué, il n'est plus possible de considérer d'une façon trop réductrice ou simplificatrice la carte de répartition des documents épigraphiques. Une inscription de découverte récente invite à réexaminer cette question de la relation entre épigraphie et territoire, dans un cadre qui concerne en particulier les environs de Narbonne et de Béziers, et, un peu plus largement, au sein de la province de Narbonnaise, la région entre Rhône et Pyrénées.

L'INSCRIPTION

En 1980 furent mis au jour, à Aigues-Vives (canton de Saint-Chinian, département de l'Hérault), dans le pays qu'on appelle habituellement Minervois, au tènement de Fondouce (coordonnées Lambert : x = 639,550; y = 114,575), dans une terre appartenant à Monsieur Michel Ollier (section B du cadastre, parcelle n° 606), deux fragments jointifs de la même plaque inscrite. Ils en formaient la partie inférieure gauche⁹. Le support épi-

re, M. GAYRAUD, *Narbonne antique des origines à la fin du III^e siècle*, Paris, 1981, p. 322-323 et 327-329 (8^e suppl. à la *RAN*).

8. P.-A. FÉVRIER, Villes et campagnes en Gaule sous l'Empire, *Kléma*, 6, 1981, p. 359-372. La citation provient de la p. 363.

9. Il nous est agréable de remercier le propriétaire, Monsieur Michel



Fig. 1. L'inscription d'Aigues-Vives.

graphique est en marbre clair. Le champ épigraphique est bordé à gauche et en bas d'une moulure régulière. Sur ce matériau d'excellente qualité la gravure des lettres, effectuée avec soin, conservait toute sa netteté aux trois dernières lignes conservées. L'observation du site, il est vrai superficielle, n'a pas fourni pour l'instant d'autre élément archéologique significatif.

Dimensions. Hauteur : 24,2 cm ; longueur : 40 cm ; épaisseur : 7,8 cm. Largeur de la moulure : 4,5 cm. Fig. 1.

—]
 (obito) L(ucio) Pomptino [—]
 (obito) C(aio) Pomptino [—]
 (obito) C(aio) Pomptin[o—]

Hauteur des lettres : L. 1-2-3 : entre 4,3 et 4,5 cm ; I : 5 cm ; *thêta* : 1,8 cm. Points triangulaires entre le prénom et le gentilice. P non fermés. Les trois *thêta*, sur le bord gauche, semblent avoir été gravés après coup : plus petits, et de gravure moins régulière que les autres lettres du texte, ils semblent avoir été insérés après coup entre la moulure et le prénom des défunts.

On évaluera en premier l'ampleur des lacunes. Supposer que les personnages mentionnés aux trois dernières lignes ne posséderaient pas de surnom dans leur dénomination conduirait à imaginer que le support épigraphique aurait été une plaque soit de forme carrée soit de forme allongée en hauteur. Ceci s'accorderait difficilement avec la date haute qu'il faut attribuer à l'inscrip-

tion d'après les modèles épigraphiques utilisés, comme on le verra plus loin. On estimera de préférence que manquent à droite les surnoms de ces personnages, peut-être aussi – mais l'hypothèse est plus difficile à soutenir – que manqueraient pour chacun d'eux l'indication du lien avec le responsable de la gravure du texte. Aussi, vraisemblablement, nous ne disposerions que du quart inférieur gauche d'une plaque certainement plus large que haute.

Le début du texte devait comporter, au nominatif, la dénomination du responsable du monument funéraire auquel appartenait l'inscription. Vu la qualité du matériau il devait appartenir, ainsi que les défunts, à un milieu qui se caractérisait par une certaine aisance. Puis venait la liste des autres personnages dont on avait voulu conserver la mémoire et qui avaient place dans le tombeau : trois sont en partie connus, peut-être s'en trouvait-il initialement un ou deux de plus.

SA LOCALISATION DANS LE TERRITOIRE DE LA COLONIE DE NARBONNE

Aigues-Vives¹⁰ se trouve dans le Minervois, zone de collines située au pied des massifs du Saint-Ponais, dans une zone que se disputent actuellement Narbonne et Béziers¹¹. À la fin de l'Ancien Régime la paroisse faisait partie du diocèse de Saint-Pons, avant que celui-ci n'entre en totalité, au moins dans ce secteur, dans le département de l'Hérault¹². Mais dans la mesure où ce diocèse fut créé en 1318, au détriment du diocèse de Narbonne, par le pape Jean XXII qui érigeait alors en évêché l'abbaye de Saint-Pons-de-Thomières¹³, cette région se trouvait, au cœur du Moyen Âge dans la dépendance de la métropole de la Septimanie, en tout cas point dans celle de la cité de

10. Les références toponymiques sont rassemblées par F.-R. HAMLIN (avec la coll. de l'abbé A. Cabrol), *Les noms de lieux du département de l'Hérault. Nouveau dictionnaire topographique et étymologique*, Poussan-Montpellier, 1983, p. 6.

11. R. DUGRAND, *Villes et campagnes en Bas-Languedoc*, Paris, 1963, p. 201-220 *passim*, p. 542-545.

12. E. APPOLIS, Les limites du diocèse de Saint-Pons à la fin de l'Ancien Régime, *BCTH* (section de géographie), 54, 1939, p. 45-53, avec les deux cartes (p. 47 et 49) du diocèse et de l'arrondissement. Les remaniements administratifs concernant les limites des départements de l'Hérault et du Tarn (E. APPOLIS, p. 51-52) n'affectèrent pas notre secteur.

13. Il s'agissait d'un vaste remembrement de la géographie ecclésiastique, concernant les diocèses de Toulouse, de Carcassonne et de Narbonne, dans lesquels furent taillés plusieurs évêchés de taille moyenne. Voir en particulier M. LABROUSSE, *Toulouse antique, des origines à l'établissement des Wisigoths*, Paris, 1968, p. 322.

Ollier, ainsi que Monsieur Robert Monté, membre du Groupe de sauvegarde du patrimoine historique de la vallée de la Cesse. L'inscription est visible à la salle d'exposition d'Aigues-Vives.

Béziers¹⁴. C'était une situation qui remontait au moins au Bas-Empire quand furent établis les cadres administratifs et religieux de la Narbonnaise première. Alors dépendaient de Narbonne, capitale administrative et métropole religieuse, les cités de Nîmes, de Béziers, de Lodève et de Toulouse, selon la *Notitia Galliarum*¹⁵. Avaient disparu, parfois à tout jamais, des cités attestées durant le Haut-Empire par la liste plinienne ou par l'épigraphie¹⁶. Nous sommes donc assurés que le Minervois appartenait à la cité de Narbonne à partir du IV^e s. Mais nous ne pouvons pas supposer que la création du diocèse de Saint-Pons, à une date si éloignée du début du Bas-Empire, ait fait retrouver à cette nouvelle circonscription ecclésiastique d'antiques limites de cité. Lorsque avait été créé bien plus tôt le diocèse de Carcassonne, on n'avait pas retrouvé, et de loin, les limites de la colonie latine¹⁷. Et si, à notre avis, dans le Saint-Ponais et, plus généralement, dans le bassin du Jaur et de l'Orb supérieur pouvaient se trouver les *Ruteni* dits *provinciales*, situés aux limites de la Transalpine puis de la Narbonnaise, la création du diocèse de Saint-Pons ne se fit pas du côté de Narbonne sur le fondement des anciennes limites de ce peuple. Le souvenir de celles-ci s'était plus qu'estompé. On essaya plutôt d'assembler

des régions complémentaires aux ressources très diverses¹⁸. Comme le suppose M. Gayraud avec vraisemblance la région des avant-monts dominant le Minervois et le Minervois lui-même se trouvaient dans le territoire de la colonie de Narbonne à l'époque du Haut-Empire¹⁹. Même si les traces du cadastre narbonnais s'effacent, en raison de la confusion du relief, aux approches d'Aigues-Vives, puisque les éléments repérés ne dépassent pas une ligne jalonnée par les villages de Bize-Minervois, Mailhac, Oupia, Cessero, Azillanet²⁰, il n'y a dans l'état du dossier aucune hésitation à avoir : le lieu de trouvaille de l'inscription devait se trouver dans le territoire de la cité de Narbonne²¹. Aigues-Vives se trouve à vol d'oiseau à 22 km de cette ville.

LE « STYLE » ÉPIGRAPHIQUE

Cette conclusion donne tout son sens à une caractéristique du texte, qui révèle avec netteté l'influence de la capitale provinciale à une période précoce de son histoire, quand elle assurait la réception en Transalpine des usages épigraphiques de l'Italie²². En effet, pour indiquer le décès des trois personnes dont le nom se trouvait au bas de la dalle funéraire, on a gravé, semble-t-il d'une main différente, un *thêta nigrum*, ou O barré, que l'on développe habituellement par le mot *obitus*²³. Or, dans la documentation épigraphique qu'a livrée la Narbonnaise ce signe n'apparaît que dans des contextes bien précis²⁴.

Dans un premier cas le signe précède, ou quelquefois suit, une indication d'âge, avec années, mois, jours, suivant l'inscription²⁵. Ce sont alors deux sous-ensembles qui apparaissent. L'un se concentre en Arles et dans la basse vallée du Rhône²⁶ : les inscriptions s'échelonnent

14. Tel est le sens de la démonstration de M. GAYRAUD, Diocèse de Saint-Pons et cité antique de Narbonne, in : *Béziers et le Biterrois. Actes du XLIII^e Congrès de la fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, Béziers, 30-31 mai 1970*, Montpellier, 1971, p. 41-50, reprise par ID., *Narbonne antique*, p. 326, rectifiant les conclusions de M. CLAVEL, *Béziers et son territoire dans l'Antiquité*, Paris, 1970, p. 218 et p. 231-232, qui suivait L. NOGUIER, *Inscriptions de la colonie romaine de Béziers*, Béziers, 1883, p. 9. L'inscription de Saint-Pons est placée dans l'épigraphie de Béziers par L. NOGUIER, p. 37-38, n° 37 = *CIL* XII, 4218, mais dans celle de Narbonne par *HGL* XV, 153.

15. Texte dans *MGH, AA, IX* (1892), p. 552-612 (éd. Mommsen) et dans O. SEECK, *Notitia Dignitatum* (1876), p. 261-274. *Provincia Narbonensis prima : civitates n. V. Metropolis civitas Narbonensium, civitas Tolosatium, civitas Beterrensium, [civitas Agathensium, civitas Magalonensium], civitas Nemausensium, civitas Lutevensium, [castrum Uctiense]*. Sur la nature de cette liste, en dernier : A.L.F. RIVET, *The Notitia Galliarum : Some Questions*, in : *Aspects of the Notitia Dignitatum* (éd. par G. Goodburn et P. Bartholomew), Oxford, 1976, p. 119-138 (*BAR* Suppl. Ser. 15), et J. HARRIES, *Church and State in the Notitia Dignitatum*, *JRS*, 68, 1978, p. 26-43.

16. Disparaît par exemple la cité de Carcassonne : M. GAYRAUD, *Narbonne antique*, p. 329, n. 75 ; M. LABROUSSE, *Toulouse antique*, p. 325-326. On ne trouve plus trace, par ailleurs, de cités telles que *Cessero* ou les *Piscenae*, mentionnés comme *oppida latina* par Pline l'Ancien (*N.H.*, III, 37).

17. M. GAYRAUD, À propos de la limite commune des cités antiques de Narbonne et de Carcassonne aux trois premiers siècles après J.-C., in : *Carcassonne et sa région. Actes des XLI^e et XXIV^e congrès d'études régionales tenus par la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon et par la Fédération des Sociétés académiques et savantes de Languedoc-Pyrénées-Gascogne, Carcassonne, 17-19 mai 1968*, Carcassonne, 1970, p. 37-45.

18. E. APPOLIS, *Limites du diocèse de Saint-Pons*, p. 48-50, citant l'intendant Ballainvilliers.

19. M. GAYRAUD, *Diocèse de Saint-Pons*, p. 43-44.

20. Sur ce cadastre, M. GAYRAUD, *Narbonne antique*, p. 208-212, et sur son extension en cette direction, p. 218.

21. Sur les limites occidentales du territoire biterrois, limitrophe de celui de Narbonne, M. CLAVEL, *Béziers*, p. 212-218 et M. GAYRAUD, *Narbonne antique*, p. 324-326.

22. M. CHRISTOL, De l'Italie à la Gaule méridionale, un transfert : l'épigraphie latine, *Cahiers du Centre G.-Glotz*, 6, 1995, p. 163-181.

23. R. FRIGGERI, C. PELLI, *Vivo e morto nelle iscrizioni di Roma*, in : *Miscellanea*, Rome, 1980, p. 95-172 (Tituli 2). Les diverses interprétations sont présentées p. 99-100.

24. Voir déjà *CIL* XII, p. 946 et 964.

25. Cette distinction est faite p. 964 dans l'index du *CIL*.

26. *CIL* XII, 690, 771, 794, 863, 869, 873, 875, 902, 908, 5804, 5814 en Arles ; 2828 à Beaucaire dans la cité de Nîmes, sur la rive droite du

entre le milieu du I^{er} s. après J.-C. et le III^e s. après J.-C. Le texte le plus ancien serait *CIL* XII, 873, d'Arles, où ce signe a de plus une forme particulière : c'est une épitaphe au datif pour un *lib(ertus) karissimus*; mais le plus souvent dans ces inscriptions référence est faite aux dieux mânes, tandis que les *asciae* ne sont pas rares. L'autre sous-ensemble se trouve à Narbonne et concerne deux inscriptions d'assez haute époque, qui ne doivent pas dépasser de beaucoup le milieu du I^{er} s. après J.-C.²⁷

Dans un second cas, comme à Aigues-Vives, le signe est employé isolément sans que la moindre indication d'âge ne lui soit liée directement. Mais alors la répartition des témoignages devient bien caractéristique. Toute la partie orientale de la Narbonnaise est vide de références, de même que les cités du Languedoc oriental. En revanche Narbonne apparaît comme un lieu de concentration remarquable avec soixante-dix-huit exemples que fournissent le *CIL* et le recueil d'Espérandieu. Beaucoup de ces épitaphes (trente-six) comportent aussi, comme à Rome en particulier²⁸, les termes VIVET (4675 *add.*, 4962), VIVIT (4179 *add.*, 4641, 4726 *add.*, 4789, 4812 *add.*, 4886, 5135 *add.*, 5148 *add.*, 5251 *add.*, 5255 *add.*), VIVONT (4882 *add.*), VIV (4456, 4506 *add.*, 4923, 5017, 5069 *add.*, 5151, 5161), V (4465 *add.*, 4488, 4501 *add.*, 4503, 4803 *add.*, 4913, 4919, 4957, 4992 *add.*, 5008, 5057 *add.*, 5061, 5146, 5154 *add.*, 5192, 5227), ou des formules caractéristiques d'une date haute (HIC SEP : 4487; HIC EST SEPVL.TVS : 5191; HIC SEPVL.T : 4724), ou bien même sont gravées en caractères dont l'ancienneté est évidente (4533, 4724, 4793, 4848, 4882, 4919, 4960, 4989, 5075). Enfin le nominatif est d'usage courant pour l'énoncé de la dénomination du défunt.

Il faut donc se rendre à l'évidence. L'abondance de cette catégorie de témoignages à Narbonne, colonie romaine fondée à la fin du II^e s. avant J.-C., puis refondée par César, et entretemps point d'ancrage de la présence italienne en Transalpine, contrastant avec leur absence dans l'épigraphie des autres colonies de vétérans légionnaires (Arles, Béziers, Orange, Fréjus)²⁹, est un argument

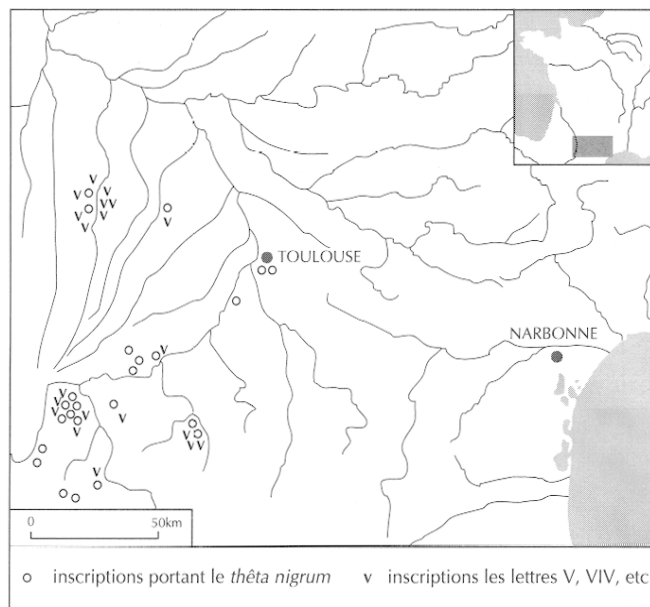


Fig. 2. Inscriptions portant le *thêta nigrum* ou les lettres V, VIV etc. dans l'arrière-pays de Narbonne.

suffisant pour admettre l'ancienneté de la réception de cet usage funéraire italien et son épanouissement précoce dans la capitale provinciale. Même s'il est évident qu'à Narbonne l'usage se perpétua au I^{er} s. après J.-C., peut-on supposer qu'il perdura jusqu'à une date très avancée durant cette période? Ne doit-on pas plutôt considérer que passé le milieu du I^{er} s. il serait tombé en désuétude sous cette forme?³⁰ Dans l'abondante épigraphie funéraire de date haute qui provient de la capitale provinciale, jamais mention n'est faite des dieux mânes, sous quelque forme que ce soit. Ainsi rapproché d'autres éléments du langage épigraphique funéraire ce signe caractéristique montre le rôle de Narbonne comme lieu d'acclimatation puis comme conservatoire d'usages issus de la péninsule.

De cette ville il rayonna, mais essentiellement vers l'Ouest. On le retrouve d'abord autour de Toulouse³¹, en

Rhône, à peu de distance d'Arles. *CIL* XII, 2708, où se trouve un O sur-ligné (soit la restitution *o(bitus)* de façon incontestable) provient de Bourg-Saint-Andéol (cité d'*Alba*) : on ne l'intégrera pas dans cette série. 27. *CIL* XII, 4920, 5088. Là, le *thêta* suit la mention de l'âge (à quatre reprises).

28. Voir les listes compilées par R. FRIGGERI, C. PELLI, *Vivo e morto*, p. 141-159.

29. Pour Fréjus, voir cependant *CIL* XIII, 923 = *ILA Nitiobroges*, 20, à propos de *Sextus Valerius Sex(ti) fil(ius) Ani(ensi) Maxsumus Foro Iuli*, soldat de la *cohors I Classica*. L'usage est-il importé de la cité d'origine?

L'absence de témoignage à Fréjus oblige, dans l'état de la documentation, d'en douter. Il reste à expliquer quand même comment cet usage a pénétré dans ce milieu militaire. Voir aussi *infra* n. 34.

30. À Rome, le matériel examiné par R. Friggeri et C. Pelli (*Vivo e morto*, p. 102, cf. p. 161-163) se place, « fra la prima metà del I sec. a. C. e la metà del I sec. d. C. ».

31. *CIL* XII, 11004 (Muret); *CIL* XIII, 11019 et *AE*, 1962, 233 (Toulouse) : M. LABROUSSE, Notes d'épigraphie toulousaine, *Pallas*, 11, 1962, p. 189-203.

dépité de la pauvreté épigraphique de cette cité, et surtout dans les régions du Comminges et du Couserans (fig. 2)³², dont on n'oubliera pas qu'elles firent partie de la Transalpine jusqu'au cœur de l'époque augustéenne, enfin chez les *Ausci*³³, voisins immédiats des Tectosages de Toulouse³⁴. Toute cette documentation est aussi en règle générale de haute époque³⁵. Le foyer narbonnais, point de passage obligé des influences méditerranéennes, irradiia donc vers l'Ouest les usages épigraphiques prédominants en son sein, en même temps qu'économiquement il contrôlait les trafics de l'isthme aquitain³⁶.

Avec l'inscription d'Aigues-Vives, provenant du territoire de la colonie, nous avons un témoignage précieux sur l'influence de la ville de Narbonne sur son proche horizon rural. De plus nous devrions dater ce témoignage soit de l'époque augustéenne soit de la première moitié du I^{er} s. après J.-C., puisque c'est l'arc temporel le long duquel se répartissent la quasi-totalité des documents comparables.

UN NOUVEAU GENTILICE

C'est dans ce contexte qu'il convient d'apprécier l'apparition d'un gentilice nouveau dans l'onomastique de la cité de Narbonne. *Pomptinus*, qui revient ainsi à trois reprises dans ce nouveau document, est un gentilice dont la provenance est certainement italienne. Selon W. Schulze, on ne doit pas l'isoler d'un certain nombre de formes voisines, comme *Pomptinius*, *Pomtinus*, *Pomitinus*,

*Pomentinus*³⁷. Il se rattache même à une origine précise, l'*ager Pomptinus*, partie du *Latium adiectum*, conquis et colonisé par Rome dans la première moitié du IV^e s. avant J.-C.³⁸. Dans l'ensemble ce gentilice et les formes voisines sont rarement attestées. Rome fournit l'essentiel des mentions :

Q. Po[men ?]tinus Hermas	<i>CIL VI</i> , 24420
C. Pomentinus Postimius	<i>CIL VI</i> , 24419
C. Pomentinus Priscus	<i>CIL VI</i> , 7792
C. Pomentinus Proculus	<i>CIL VI</i> , 24419
C. Pomentinus Saturninus	<i>CIL VI</i> , 24419
C. Pomitinus CC. I. Antiochus	<i>CIL VI</i> , 7787
C. Pomitinus CC. I. Antiochus	<i>CIL VI</i> , 7787
C. Pomitinus CC. I. Mahes	<i>CIL VI</i> , 7787
L. Pomitinus LL. I. Philogenes	<i>Tituli</i> , 2, p. 128, n° 36
C. Pomitinus CC. I. Optatus	<i>CIL VI</i> , 7787
C. Pomitinus CC. II. Salvius	<i>CIL VI</i> , 7787
Pomitina LL. I. Helia	<i>Tituli</i> , 2, p. 128, n° 36
Pomitina C. I. Stratonice	<i>CIL VI</i> , 7787
Pomitina [-] I. [—]	<i>CIL VI</i> , 27466
C. Pomtinus C. I. Faustus	<i>CIL VI</i> , 9964
Pomtinus Successus	<i>CIL VI</i> , 24685
C. Pomptinus [—]	<i>CIL VI</i> , 200, cf. 30712, 36747
Sex. Pomptinus [—]	<i>CIL VI</i> , 36851
Q. Pomptinus Apollonius	<i>CIL VI</i> , 24683
C. Pomptinus C. I. Eros	<i>CIL VI</i> , 10338
C. Pomptinus C. I. Eutyclus	<i>CIL VI</i> , 24694
C. Pomptinus Hyllus	<i>CIL XVI</i> , 56 = VIII, 20978 ³⁹
C. Pomptinus Phoebus	<i>CIL VI</i> , 5009
C. Pomptinus Sabinus	<i>CIL VI</i> , 200, cf. 30712, 36747
Q. Pomptinus Syntrophus	<i>CIL VI</i> , 20424
Q. Pomptinus Q. f. Clu. V[—]	<i>CIL VI</i> , 24686

32. *CIL XIII*, 4 et 5 chez les *Consonani*; *CIL XIII*, 80, 84, 169, 173, 178, 260 (= P. WUILLEUMIER, *ILTG* 128 = *AE*, 1962, 234), 264, 265, 268, 275, 278, 280, 288, 324, 326, 343 chez les *Convenae*.

33. *CIL XIII*, 472, 474, 11023; *ILTG* 136.

34. Dans cette série, l'inscription d'Eysse (*CH. XIII*, 923 = *ILA Nitiobroges*, 20) se trouve dans un contexte militaire. Cf. *supra* n. 29. La datation donnée par les auteurs d'*ILA* sur la base du *thêta nigrum* (I^{er} s.) est trop large. L'épithaphe devrait dater en réalité, si l'on suit les conclusions de D. et F. Tassaux (Aulnay de Saintonge. Un camp militaire augusto-tibérien en Aquitaine, *Aquitania*, 2, 1984, p. 152-153) de la décennie 20-30 après J.-C.

35. Cette conclusion se dégage du formulaire épigraphique : souvent le nominatif est utilisé pour désigner le défunt. De plus les abréviations V ou VIV sont courantes, en liaison comme à Narbonne avec le *thêta nigrum*. Le plus souvent on préfère dater ces inscriptions du I^{er} s. en général, sans tenter une approche plus fine qui permettrait de faire remonter certaines inscriptions dans l'époque augustéenne, soit à la fin du I^{er} s. avant J.-C. On observera aussi que chez les *Convenae* l'usage se maintint jusqu'au II^e s. : *CIL XIII*, 367, 369.

36. Sur ce sujet voir quelques remarques de J.-J. HATT, *La tombe gallo-romaine*, Paris, 1951, p. 157-159, sur l'art funéraire.

37. W. SCHULZE, *Zur Geschichte lateinischer Eigennamen*, Göttingen, 1904, p. 533 avec n. 12. Cet auteur classe dans une autre catégorie le gentilice *Pomptienus*, attesté à Nîmes (*CIL XII*, 3109) : W. SCHULZE, p. 105. Voir aussi H. SOLIN, O. SALOMIES, *Repertorium nominum gentilium et cognominorum Latinorum*, Hildesheim-Zurich-New York, 1988, p. 146.

38. M. HUMBERT, *Municipium et civitas sine suffragio. L'organisation de la conquête jusqu'à la guerre sociale*, Rome, 1978, p. 152-154 et p. 161-163.

39. On corrigera la restitution *Pomptinius* (*CH. VIII*, V, 1, index p. 56).

La présence de ce gentilice à Ostie apparaît comme un simple prolongement de ce fort noyau romain :

C. Pomentinus Felix *CIL* XIV, 5063

Hors d'Italie, les attestations de ces gentilices sont extrêmement rares. La mention d'un centurion de la légion *IIIa Augusta* à Bir-Oum-Ali, dans le territoire militaire de Numidie, où il s'occupe de l'épithaphe de son épouse, n'est pas significative pour attribuer à ce personnage une origine africaine :

M. Pomentinus Maior *CIL* VIII, 17591 = *ILAlg.*, I, 3844⁴⁰

Faut-il rattacher les trois nouvelles attestations provenant de l'hinterland de Narbonne, et celle que nous offre le pays des *Consonari* (*CIL* XIII, 14), à l'activité de C. Pomptinus, préteur en 63, puis proconsul en Transalpine en 61-59, enfin légat de Cicéron en Cilicie en 51-50 avant J.-C. ?⁴¹ Séduisante pour expliquer l'entrée dans la cité romaine des ancêtres du *Pomptinius* appartenant à la cité des *Consonari*, qui s'insérerait ainsi dans la problématique des clientèles provinciales, cette hypothèse l'est bien moins pour ce qui est des *Pomptini* de l'inscription d'Aigues-Vives. Il faudrait s'interroger dans ce cas, et s'étonner, de l'assimilation totale par cette famille d'usages spécifiquement italiens en matière d'épigraphie funéraire. C'est pourquoi, à propos de ces trois attestations, on n'oubliera pas que l'anthroponymie de la cité de Narbonne, à laquelle il convient de les rattacher, fut un remarquable conservatoire de gentilices italiques très rares⁴², qui proviennent tant de la colonisation militaire que de l'émigration péninsulaire vers un

des poumons économiques de la Méditerranée occidentale et vers son hinterland riche en possibilités économiques, dès la fin du II^e s. avant J.-C. Rappelons à cette occasion les témoignages provenant de la *Géographie* de Strabon, qui dans cet ouvrage se suivent à faible intervalle dans le même passage⁴³. Une première fois, puisant de première main chez Posidonius d'Apamée, il écrit que le port des Arécomiques était « Narbonne, dont il serait d'ailleurs plus juste de dire qu'il est le port de la Celtique entière, tant il surpasse les autres par le nombre des entreprises auxquelles il sert de place de commerce » : nous avons dans ce témoignage une description de la situation du début du I^{er} s. avant J.-C. Peu après Strabon ajoute que Nîmes « est bien inférieure à Narbonne sur le rapport de la population étrangère et commerçante » : il apporte alors un éclairage sur la situation de son temps, un peu avant l'ère chrétienne, montrant ainsi que l'hégémonie de cette place de commerce s'était maintenue au moins jusqu'au cœur de l'époque augustéenne. Entre ces deux bornes s'insèrent les témoignages provenant de Cicéron, tant dans le *Pro Quinctio* que dans le *Pro Fonteio*, mais ils concernent également d'autres richesses que commerciales⁴⁴. Peut-être suffit-il, en définitive, d'ajouter à la liste des Italiens venus s'établir dans le Narbonnais le gentilice *Pomptinus*, attesté pour le coup à trois reprises sur cette plaque funéraire. Si elle appartient à une époque couvrant la fin du I^{er} s. avant J.-C. et le début du I^{er} s. après J.-C., sans être postérieure au milieu de cette période, elle pourrait aussi être le témoin d'un phénomène plus ancien, à savoir le fait colonial césarien sinon l'émigration italienne de la première moitié du I^{er} s. avant J.-C.

40. On comprend difficilement pourquoi, reprenant une bévue de St. Gsell (*ad ILAlg.*, I, 3844), Y. Le Bohec (*La troisième légion Auguste*, Paris, 1989, p. 172, voir aussi p. 618), ignore l'existence du gentilice *Pomentinus* (pourtant enregistré dans l'index de *CIL* VIII, V, 1, p. 55 ; mais il est vrai qu'il ne donne pas la concordance entre les deux éditions, comme si la dernière était toujours supérieure aux précédentes !), et considère que le gentilice du personnage est abrégé sous la forme M() (*sic!*), tandis que *Pomentinus* et *Maior* seraient deux surnoms. Ce centurion pourrait être issu de Dalmatie si l'on observe que l'usage de ce prénom ne se trouve qu'à Epidaure : M. CHRISTOL, Sur quelques centurions de la légion IIIa Augusta, *ZPE*, 103, 1994, p. 181-187. Voir aussi G. ALFÖLDY, *Die Personennamen in der römischen Provinz Dalmatia*, Heidelberg, 1969, p. 110-111 (Beiträge zur Namenforschung, nf. 4) ; *Id.*, *Bevölkerung und Gesellschaft der römischen Provinz Dalmatia*, Budapest, 1965, p. 134-142.

41. *RE*, XXI, 2 (1952), col. 2421-2424 (H. Gundel) ; T.P. WISEMAN, *New Men in the Roman Senate 139 BC-14 AD*, Oxford, 1971, p. 253 (n°334).

42. On citera, par exemple, les gentilices *Autronius*, *Vettienus*, *Vidius* etc. Pour prendre une mesure de cette originalité de l'anthroponymie de Narbonne, on consultera M. GAYRAUD, *Narbonne antique*, p. 149-151 et p. 411-443.

43. STRABON, *Géographie*, IV, 1, 12. Voir M. GAYRAUD, *Narbonne antique*, p. 186-189.

44. Pour saisir le contexte d'ensemble de ces problèmes d'exploitation et de mise en valeur de l'arrière-pays narbonnais, on se référera à M. CLAVEL-LÉVÊQUE, *Terre, contrôle et domination. Révoltes et cadastres en Transalpine*, in : *Forms of Control and Subordination in Antiquity*, Tokyo, 1988, p. 177-208, repris dans *Puzzle gaulois*, Paris, 1989, p. 213-254. Mais on pourra aussi s'appuyer sur A. TCHERNIA, *Le vin de l'Italie romaine*, Paris, 1986, p. 74-94. L'épigraphie apporte aussi son éclairage sur les entreprises des Italiens à partir de Narbonne : G. BELLAN et M. CHRISTOL, Une inscription romaine à Villemagne-l'Argentière. Le site de Saint-Martin-le-Vieux, *Bulletin de la Société archéologique et historique des hauts cantons de l'Hérault*, 1986, 9, p. 40-41 (*AE*, 1986, 470).

LES NOTABLES ET L'ÉPIGRAPHIE FUNÉRAIRE

On observera aussi que les membres de ce groupe familial avaient décidé de conserver à la campagne leur mémoire familiale : c'est l'ultime intérêt du document. Il nous ramène aux préoccupations évoquées au début de cette note et il permet de reprendre la question des relations entre épigraphie et territoire dans la région de Narbonne et de Béziers.

D'abord, en contraignant à nuancer le propos de P.-A. Février auquel nous faisons allusion plus haut. En effet on doit constater que le territoire de la colonie de Béziers n'est pas vide de témoignages épigraphiques (fig. 3)⁴⁵. Pour ce qui concerne les notables, une attention plus grande aux provenances qui sont indiquées dans les notices de Hirschfeld eût permis de trouver dans la partie du *CIL* placée sous le nom de Béziers l'inscription d'un notable de cette colonie provenant du village de Cruzy⁴⁶, sis à vol d'oiseau à 22 km de son chef-lieu : c'est un bon exemple de notable enseveli à la campagne. C'est par la mention de la tribu *Pupinia* dans sa nomenclature qu'on l'a rattaché à bon droit à la colonie des vétérans de la septième légion⁴⁷. Presque aussi éloigné de Béziers, puisque l'on se trouve à 10 km du chef-lieu, le village de Cazouls-lès-Béziers a fourni l'inscription d'un autre tribule de la *Pupinia*, P. Iulius P. f., sévir⁴⁸. D'autre part, si l'on doit retirer de l'épigraphie biterroise, dans laquelle L. Noguier l'avait abusivement insérée, afin de l'attribuer normalement à Narbonne, une des inscriptions de l'église de Quarante⁴⁹, village proche de Cruzy, on peut argumenter pour soutenir que l'autre inscription mise au jour dans cette église, faute de preuves suffisantes permettant de l'attribuer à la capitale provinciale, a une origine locale⁵⁰. Certes elle ne mentionne pas spécifiquement un notable ; mais la qualité du support, en marbre, invite à ne pas la négliger. Ce sont les mêmes critères qui imposent de retenir une inscription provenant de Cébazan⁵¹.

45. Bien qu'imparfaite et criticable (cf. *supra* n. 14) la carte de M. Clavel (*Béziers*, p. 208) demeure utile et suggestive.

46. *CIL* XII, 4328 = *HGL* XV, 1526.

47. M. CLAVEL, *Béziers*, p. 167-168, 216, 218 et 230-231 ; M. GAYRAUD, *Narbonne antique*, p. 210 et 326.

48. *ILGN* 560. M. CLAVEL, *Béziers*, p. 561-562.

49. *CIL* XII, 4411 = *HGL* XV, 97. L. Noguier (*Inscriptions*, p. 36-37, n° 22) l'insère parmi les inscriptions de Béziers ; voir aussi M. GAYRAUD, *Diocèse de Saint-Pons*, p. 47 et *Id.*, *Narbonne antique*, p. 368.

50. *CIL* XII, 4258 (= L. NOGUIER, *Inscriptions*, p. 53-54, n° 44) = *CIL* XII, 4576 (= *HGL* XV, 267). D'un avis contraire M. GAYRAUD, *Diocèse de Saint-Pons*, p. 49 et *Id.*, *Narbonne antique*, p. 150.

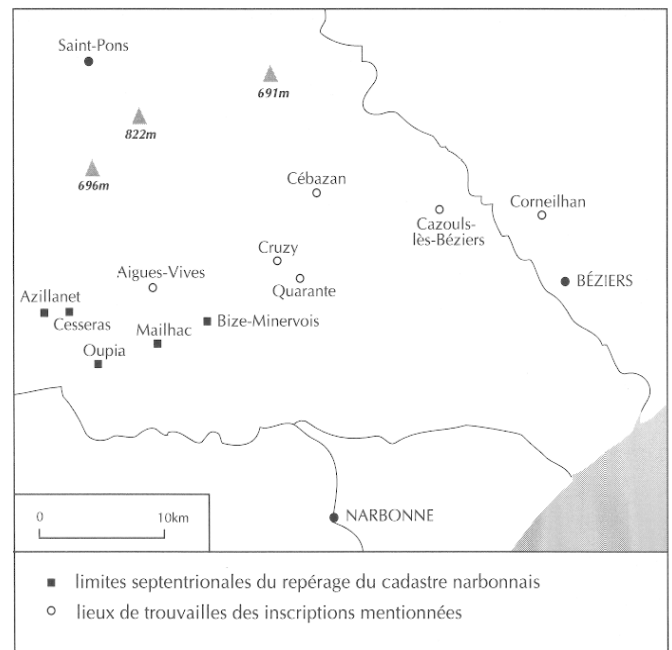


Fig. 3. L'épigraphie latine dans l'arrière-pays de Béziers.

Enfin, à 5 km de Béziers, provenant du domaine de Masassy, au village de Corneilhan, on connaît l'inscription d'une autre famille de notables, dont l'influence s'exerçait tant à Béziers qu'à Lodève⁵². Ici comme ailleurs il est nécessaire de retenir quelques documents en fonction de l'importance ou de la qualité du support, eux aussi discriminants valables de la qualité sociale⁵³. Alors on s'aperçoit que le territoire de cette colonie n'est pas aussi vide de témoignages qu'on pouvait le craindre⁵⁴.

51. M. CHRISTOL, Notes d'épigraphie narbonnaise, III. Inscription de Cébazan, *Études sur l'Hérault*, 15, 1984, 3, p. 17-20 (*AE*, 1984, 630). Le gentilice *Pettidius* qui apparaît dans le texte de cette épitaphe est d'une grande rareté.

52. *CIL* XII, 4247 (« près de Béziers ») (= L. NOGUIER, *Inscriptions*, p. 32-33, n° 16 : « près Béziers ») = *HGL* XV, 1527 (« Corneilhan » d'après A. ALLMER, *Rev. Épigraphique*, I (7, avril-juin 1879), p. 105-107, n° 122-123). Sur cette inscription, M. CHRISTOL, Notes d'épigraphie narbonnaise, I. L'inscription d'un notable de la cité de Béziers, *Études sur Pézenas et sa région*, 6, 1975, 1, p. 3-6 (*AE*, 1977, 532), ainsi que J. GASCOU, À propos d'un décurion de Lodève (Hérault), *ZPE*, 105, 1995, p. 89-94, qui apporte plusieurs améliorations de restitutions.

53. Le cas peut être illustré dans la cité de Nîmes où, à Aramon, il faut associer à l'inscription d'un édile (*CIL* XII, 2808 = *IAN* 136 = *HGL* XV, 281 = *IACN* 19) une autre inscription pour d'autres membres de la même famille (*CIL* XII, 2812 = *HGL* XV, 1494 = *IACN* 20). La première, seule, est retenue par P.-A. Février. Voir M. CHRISTOL, A. DAGUET, Une famille de notables à Aramon, in : *Inscriptions antiques de la cité de Nîmes (IACN I-21)*, Nîmes, 1992, p. 71-77.

54. Dans un autre secteur de la colonie de Béziers on citera, par

Pour cette partie où nous avons rassemblé tous les documents significatifs, on voit s'esquisser la mainmise des grands propriétaires locaux qui devaient constituer l'armature de la haute société locale : leurs terres encerclaient en auréoles la ville chef-lieu. On ne peut pas, pour l'instant, découvrir autant de témoignages significatifs dans le territoire de la colonie de Narbonne. C'est pourquoi l'inscription d'Aigues-Vives présente un réel intérêt, car ce que l'on apprend de la famille des *Pomptini*, dotés manifestement d'une certaine aisance, se rapproche des exemples fournis par la cité voisine de Béziers. En définitive l'anomalie dont faisait état P.-A. Février est bien moins nette qu'il ne lui paraissait, et pour ce qui concerne le territoire de Narbonne l'inscription d'Aigues-Vives vient à point nommé pour faire espérer que peu à peu notre connaissance de cette partie de la colonie progressera grâce à l'épigraphie.

Néanmoins, on ne peut comparer l'ensemble de la documentation épigraphique provenant des territoires de Béziers et de Narbonne, qui demeure modeste, quoi qu'il en soit, avec ce que nous connaissons pour la cité de Nîmes. En particulier, on ne peut pour l'instant déceler du côté des vieilles colonies légionnaires ces groupements d'inscriptions qui révèlent l'existence d'une population groupée dans des bourgs et de groupes sociaux utilisant assez largement l'écriture pour la rédaction des épitaphes. Ce qui caractérise l'épigraphie des territoires de Béziers et Narbonne c'est l'unicité et le caractère ponctuel des trouvailles. Peut-être faut-il alors rechercher l'explication de ces contrastes dans une évolution différenciée de ces régions. Dans la grande cité de Nîmes, dotée du droit latin, les structures indigènes n'avaient vraisemblablement pas été fortement altérées. Cette hypothèse avait permis d'expliquer l'essor rapide des grandes familles indigènes, tant au niveau local qu'au niveau impérial⁵⁵. À présent, dans la relation entre épigraphie et territoire les groupements d'inscriptions révèlent l'existence vivace de communautés qui structurent l'espace rural de la cité des Volques Arécomiques.

En revanche les colonies de Narbonne et de Béziers se développèrent dans une région qui passa très tôt sous la coupe des intérêts italiens, y compris dans le domaine agricole. Outre la colonisation de Narbonne, dès la fin du II^e s. avant J.-C., la région connut bien vite expropriations des indigènes et exploitation agricole sur une grande échelle au profit de trafiquants venus d'Italie⁵⁶. On sait à présent combien, sur ce qui devint à partir de l'époque triumvirale le territoire de la colonie romaine de Béziers, l'empreinte du premier cadastre, d'époque précoloniale, marqua profondément les paysages ruraux, combien le réseau de limitation des terres encercla au plus près les agglomérations indigènes⁵⁷. Il est certain en tout cas que l'épigraphie d'époque impériale est ici le révélateur d'une situation très différente. Comparée à la documentation qui provient de la cité de Nîmes on doit constater qu'elle n'offre pas des témoignages comparables sur la vitalité des agglomérations du plat pays. Dans la partie rurale de la cité c'est plutôt la seule emprise des domaines de notables qu'elle fait apparaître.

Ainsi l'analyse de la documentation épigraphique contraint à s'interroger sur l'originalité de l'histoire de l'hinterland narbonnais. Elle invite à remonter jusqu'aux premiers temps de l'occupation de Rome dans cette région et à rechercher dans les conditions de l'installation des intérêts italiens les hypothèses explicatives que requièrent toutes les spécificités du fait épigraphique en Gaule méridionale que l'on vient de constater. L'originalité des formulaires et des usages épigraphiques s'enracine dans des situations différentes. Pour ce qui concerne la région de Narbonne et de Béziers, ils mettent en évidence un moment important de leur histoire, celui qui concerne, à la fin du II^e s. et dans la première moitié du I^{er} s. avant J.-C. l'installation, à notre avis plutôt massive, des Italiens, et l'emprise de leurs intérêts tant à Narbonne que dans un hinterland qui peu à peu s'élargit autour de cette colonie.

Michel CHRISTOL

avec la collaboration de Noël OULÈS

exemple, une autre inscription intéressante parce qu'elle fait aussi connaître un tribule de la *Pupinia* sur une grande plaque ornée de portraits des défunts en *togati* : *Gallia*, 1955, p. 415-416, d'où *AE* 1955, p. 35, près d'Aumes. M. CLAVEL, *Béziers*, p. 207 et 221.

55. M. CHRISTOL, Composition, évolution et renouvellement d'une classe dirigeante locale : l'exemple de la cité de Nîmes, in : *La mobilité sociale dans le monde romain, Actes du colloque organisé à Strasbourg (novembre 1988) par l'Institut et le Groupe de recherche d'histoire romaine* (Ed. Frézouls ed.), Strasbourg, 1992, p. 190-193.

Auteur de l'illustration

Noël Oulès : fig. 1.

56. *Supra* n. 45. A. J. N. Wilson (*Emigration from Italy in the Republican Age of Rome*, New York, 1966, p. 64-67) ne semble pas avoir pris la mesure de ce rôle de Narbonne par rapport à l'hinterland.

57. On renverra aux travaux de M. Clavel sur les cadastres de cette région, et plus particulièrement à l'atlas en cours de publication.